



Genève, le 20 janvier 2022

Communiqué de presse

Geneva Lux 2022 : 23 œuvres lumineuses pour sublimer la Rade et la cité

Du vendredi 21 janvier au dimanche 6 février 2022, 23 œuvres lumineuses illumineront la Ville et tout particulièrement la Rade.

Cette huitième édition de Geneva Lux est placée sous le signe de la nouveauté. «Onze œuvres inédites sont présentées pour la première fois à Genève et la durée du festival a été allongée d'une semaine pour répondre à la demande du public », explique Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du Département de la sécurité et des sports. « Nous bénéficions aussi de la présence d'un nouveau directeur artistique, François Moncarey, qui connaît parfaitement la scène artistique genevoise et qui sait la mettre en valeur».

La plupart des œuvres de cette édition sont situées autour de la Rade. Elles questionnent notre rapport à l'eau et plus généralement à l'environnement. Parmi celles-ci, deux colosses lumineux de plusieurs mètres qui viendront « soutenir » le Pont du Mont-Blanc. Près du Jet d'Eau, l'installation audio-visuelle « Emergence » nous offrira le spectacle poétique d'une immense danseuse se produisant sur les flots. Certaines anciennes œuvres vont aussi être déplacées, c'est le cas d'*Harmonic Portal* qui sera installée cette année sur l'île Rousseau et de *Floraison* qui...poussera sur la Treille.

Afin de profiter encore mieux des œuvres, durant le week-end du 22-23 janvier 2022, les horaires des Mouettes genevoises sont prolongés jusqu'à 21 h (à la place de 18h). Des visites des œuvres sont aussi organisées par Genève tourisme dans le respect des conditions sanitaires

Le programme complet du festival, la carte et le détail des œuvres, les dates des visites de Genève tourisme et des photos sont disponibles sous «Infos pratiques/dossier de presse» sur le site de la manifestation: www.genevalux.ch

Contact presse : Cédric Waelti, conseiller de direction en charge de la communication
Département de la sécurité et des sports / 079 596 19 79

